



**RESTAURANTS SCOLAIRES :  
ÉCOLE MATERNELLE François DEFORGE ET ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Une seule  
feuille  
par  
famille

**Fiche d'inscription - année scolaire 2017/2018**

**Représentant légal de(s) enfant(s) :**

NOM Prénoms des parents (1).....N° allocataire C.A.F .....

Domicilié(s).....Téléphone fixe / mobile : .....

Code postal..... Ville.....

**Enfant(s) inscrit(s) :**

**l'enfant viendra au restaurant scolaire (cocher) :**

NOM Prénom	Date de naissance	École (préciser MAT. ou ELEM.)	classe

Lundi	Mardi	Jeudi	Vend

**Restrictions ou contre-indications alimentaires :**

NOM Prénom de l'enfant : .....

Nature de la restriction : ..... **(joindre un certificat médical)**

**Personnes à contacter aux heures des repas :**

NOM Prénom : ..... Téléphone fixe / mobile : .....

NOM Prénom : ..... Téléphone fixe / mobile : .....

**Prix et facturation des repas :**

La collation du matin est proposée à chaque élève de l'école maternelle et est facturée forfaitairement **4.00 € par mois (2)**  
Chaque repas du midi est facturé sur la base d'un prix unique: (2)

**Maternelle : 3,73 euros                      Élémentaire : 3,93 euros**

Un tarif dégressif pour les familles ayant trois enfants scolarisés est mis en place, 20% sera appliqué sur le prix du repas du 3<sup>ème</sup> enfant.

Le nombre de repas pris par chaque enfant est comptabilisé en fin de mois après un pointage quotidien ; une facture est établie par famille.

Le(s) parent(s) déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement et l'approuvent.

Date : .....
Signature(s)

**FICHE D'INSCRIPTION  
à remettre uniquement en  
mairie (accueil ou boîte à  
lettre) avant le 7 juillet  
2017**

**Absence :** prévenir les restaurants scolaires dès que possible et au plus tard avant 9 heures le jour d'absence :  
téléphone : maternelle : 02.43.52.13.88 et élémentaire : 02.43.20.08.21.

**Service gestionnaire :** Mairie Place de la Résistance 72140 Sillé-le-Guillaume Tél : 02.43.52.15.15 [mairie@sille-le-guillaume.fr](mailto:mairie@sille-le-guillaume.fr)

**Modes et délais de paiement :** Le paiement devra être effectué auprès du Centre des finances publiques (CFP) de CONLIE, allée Marie Louise SOUTY 72240 Conlie tél : 02.43.20.50.46 : soit par Internet (TIPI – plus de détails sur <http://www.sille-le-guillaume.fr/Paiement-par-internet.html> ), par prélèvement automatique ou au guichet (en cas de paiement par chèque celui-ci devra être libellé au nom du « Trésor public » ).

- (1) les 2 parents lorsqu'ils exercent conjointement l'autorité parentale ou le parent qui exerce seul l'autorité parentale ou la personne ayant la responsabilité de l'enfant.
- (2) le tarif est fixé chaque année par le conseil municipal avant la rentrée scolaire.

.../...